



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P330_2020

Date : 17/09/2020

OBJET : Entretien des espaces verts communautaires - lot 14 : Intervention sur les stations d'épuration plantées de roseaux

Exposé

Suite à un appel d'offres ouvert lancé en 2019 en vue de conclure quatorze accords-cadres à bons de commande pour l'entretien des espaces verts, le lot 14 « Intervention sur les stations d'épuration plantées de roseaux » a été infructueux suite à une absence d'offre.

Aussi une consultation a été lancée de nouveau pour ce lot, dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence suivant l'article R.2122-2 1° du Code de la Commande Publique.

La société AGRI-TANTEL a été consultée et a remis une offre conforme aux documents de la consultation.

Aussi après analyse, il est proposé de conclure l'accord-cadre du lot 14 « Intervention sur les stations d'épuration plantées de roseaux », sans minimum ni maximum, avec l'entreprise AGRI-TANTEL.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2020_059 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts du lot 14 « Intervention sur les stations d'épuration plantées de roseaux » avec la société **AGRI-TANTEL** – 50 D rue Ecoute s'il pleut – BP 54 – 50700 VALOGNES, sans minimum et maximum que ce soit en valeurs ou en quantités,
- **De dire** que l'accord-cadre débutera à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2020. A l'issue de cette première période, l'accord-cadre pourra être reconduit deux fois, à chaque fois pour une nouvelle période d'un an,
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE